



TERRITORIAUX DE NANTES MÉTROPOLÉ, DE LA VILLE DE NANTES ET DU CCAS



MUTUALISATION de la GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Les organisations syndicales de la Ville de Nantes et Nantes Métropole étaient conviées à une réunion avec l'administration le 6 octobre à laquelle l'adjoint au personnel des deux collectivités n'assistait pas.

Au cours de cette réunion, l'administration a présenté la démarche générale et le schéma organisationnel. La CGT a de nouveau interpellé l'administration sur différents points à savoir : changement de locaux, numérisation des dossiers individuels des agents, réactivité du service aux demandes, mode d'attribution des postes de B, mutualisation des agents en procédure de reclassement... Vous trouverez donc ci-après le relevé des informations délivrées par l'administration :

- ▣ **La nouvelle organisation a pour objet, entre autres, d'améliorer la réactivité des services d'administration ;**
- ▣ **15 postes de B se substitueront dans la nouvelle organisation à des postes occupés par des agents de catégorie C actuellement ;**
- ▣ **Concernant la mutualisation des personnels VdeN en reclassement, l'étude se poursuit pour l'un d'entre eux ;**
- ▣ **Les fiches de postes sont en cours de réalisation avec une date butoir au 20 octobre ;**
- ▣ **Les agents auront jusqu'au 10 novembre prochain pour se positionner sur les postes en proposant 2 choix maximum ;**
- ▣ **La dématérialisation des dossiers individuels ne sera pas finalisée d'ici la fin de l'année pour les agents VdeN. Les archives papiers seront transférées à Cambridge. Par contre, les dossiers des agents relevant de NM devraient être numérisés d'ici la fin 2011 ;**
- ▣ **Le déménagement sera réalisé en tenant compte des périodes scolaires de congés annuels de Noël et de février ;**
- ▣ **Le déménagement sera réalisé en tenant compte des pics d'activités des services ;**
- ▣ **L'immeuble Cambridge recevra tous les agents du CSPRH ;**
- ▣ **La mutualisation sera effective au 1^{er} février ;**

Au cours de la réunion, la CGT a proposé de transformer les postes ciblés B+ par la collectivité en catégorie A.

La création de postes (qualifié B+) dans un même cadre d'emploi annonce la volonté de l'employeur de généraliser la fonctionnalité dans la catégorie B comme outil pour bloquer le déroulement de carrière des agents. Comme pour la catégorie A, la CGT revendique que chaque agent a vocation à atteindre le dernier grade de son cadre d'emploi.

La CGT reste attentive à l'évolution de ce dossier et se tient à votre disposition pour prendre en compte vos difficultés et vos attentes.